



PRÉFET DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, le 9 février 2024

Evolution de la géographie prioritaire en Savoie

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste du territoire. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a fixé le critère de pauvreté pour définir la liste des quartiers prioritaires de la ville (QPV) ainsi que le seuil de 1 000 habitants minimum. Pour la première fois depuis 2015, la cartographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été actualisée au 1er janvier 2024 pour tenir compte des évolutions socio-économiques.

Le décret n° 2023-1314 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a ainsi officialisé le travail partenarial engagé avec les élus pour élaborer la nouvelle géographie.

En Savoie, nous comptabilisons actuellement 12 300 habitants vivant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Le quartier prioritaire de Marlioz à Aix-les-Bains est sortant de la géographie prioritaire. Suite à un important projet de rénovation urbaine, le quartier n'est plus éligible à la politique de la ville : le taux de pauvreté est inférieur au seuil fixé et le quartier compte moins de 1 000 habitants. Les collectivités de Grand Lac et d'Aix-les-Bains s'engagent aux côtés de l'État pour permettre une continuité de l'action dans les quartiers les plus en difficulté de ce bassin de population.
- Le quartier Val des Roses/Contamines à Albertville est étendu au quartier du Champ de Mars pour former un quartier prioritaire de la ville de 1 900 habitants.
- À Chambéry, les quartiers prioritaires de la ville comptent désormais 10 400 habitants :
 - le quartier des Hauts de Chambéry intègre l'îlot du Piochet/Chantemerle et ses 600 habitants supplémentaires dans un QPV de 6 800 habitants.
 - le quartier Biollay/Bellevue bénéficie de quelques ajustements permettant d'intégrer les logements du bailleur social ICF Habitat.

Préfecture de la Savoie
Service interministériel de la communication
Mél : pref-presse@savoie.gouv.fr

Un nouveau chapitre s'ouvre ainsi en 2024 et pour les six prochaines années : celui des contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 » qui seront conclus d'ici le 31 mars et pourront bénéficier aux territoires prioritaires du département. Ils associeront le Département, la Région, la CAF, les bailleurs sociaux, des opérateurs privés mais aussi l'ensemble des services de l'État œuvrant dans les territoires (Éducation nationale, Direction régionale des affaires culturelles, Agence régionale de santé, forces de police et de gendarmerie, France Travail, etc.).

François Ravier, préfet de la Savoie, tient à saluer le travail des collectivités en lien étroit avec les citoyens pour construire les contrats de ville.

Pour télécharger les 3 cartes des quartiers prioritaires de la ville en Savoie :
<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/download/download-info-public?enclosure=d895cb5a-a394-4ec4-849d-7ff601a867c2&lang=fr-FR>

Mot de passe : n2%O3_r#EyHv9

Lien valide jusqu'au 10 mars 2024